

Nos morts

Autor(en): **T.M. / H.B.**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **88 (1937)**

Heft 2

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOS MORTS.

† Florian Enderlin, ancien inspecteur forestier cantonal, à Coire.

M. Florian Enderlin est né le 29 septembre 1859, à Maienfeld. Il vécut ses premières années à Ilanz, où son père était inspecteur forestier d'arrondissement; ce fait lui valut le précieux avantage d'apprendre le romanche, qu'il possédait aussi bien que l'allemand, sa langue maternelle.

Destiné d'abord à l'enseignement, il y renonça, aussitôt après l'achèvement de ses études à l'école normale et entra incontinent dans la division forestière de l'École polytechnique fédérale, dont il reçut le diplôme en 1880. Ayant fait son stage à St-Gall, il obtint peu après un poste dans le Valais. Toutefois, ce séjour en pays valaisan fut de courte durée, car son père, qui projetait alors de démissionner, avait le très vif désir de voir son fils lui succéder. C'est ainsi qu'en automne 1882, le défunt entre dans l'administration forestière grisonne, en qualité d'inspecteur de l'arrondissement forestier d'Ilanz. De caractère très impulsif, il sut s'intéresser à plusieurs questions en dehors de celles de son ressort. Aussi bien, ne tarda-t-il pas à gagner la pleine confiance de la population, qui lui confia entre autres les fonctions de syndic d'Ilanz.

Dans le domaine de la sylviculture, il se distingua aussi, surtout dans celui de l'aménagement, resté jusqu'alors un peu négligé. — Au début de 1893, il passe à l'arrondissement de Coire, dont le titulaire fonctionne comme remplaçant de l'inspecteur forestier cantonal. Mais là encore, il ne resta que peu de temps en place. En 1897, après la retraite de M. Ed. Tschärner, le Conseil d'Etat le nomme inspecteur forestier cantonal, ce qui lui vaut un champ d'activité plus étendu. Il sut utiliser l'occasion d'introduire de nombreuses améliorations, et de relever le niveau de la sylviculture dans son canton. Il serait trop long d'énumérer ici toutes les innovations dues à son initiative, durant sa longue période d'activité. Force sera de s'en tenir à quelques-unes seulement. Il dut, tout d'abord, mener à bonne fin le problème, entamé par ses prédécesseurs, du rachat des servitudes forestières, ce qui ne manqua pas d'offrir de sérieuses difficultés, et fut enfin liquidé de façon satisfaisante.

Une impulsion nouvelle fut donnée, alors, aux travaux divers de l'aménagement des forêts. On peut considérer comme un mérite spécial du défunt d'avoir su s'en tenir fermement aux directives admises. C'est ainsi qu'a pu être accumulé un précieux matériel, permettant des comparaisons dans le temps. Une telle base permettra, encore plus tard, d'établir la réussite — ou aussi la non-réussite — de maintes opérations.

Le défunt a collaboré activement à la mensuration des forêts. Il est regrettable que la suite et l'achèvement de ce travail aient été entravés, dès lors, par l'introduction des mensurations pour le registre

foncier, opération très compliquée, à cause des conditions spéciales de la question pour les Grisons.

Dans un troisième domaine, on s'est efforcé aussi d'aller plus rapidement de l'avant : celui de la construction des chemins forestiers; cela en établissant de judicieuses conditions lors de la délivrance des autorisations de coupes. La nouvelle loi fédérale sur les forêts de 1902, prévoyant une subvention fédérale pour l'établissement de tels chemins, vint donner une nouvelle impulsion à toute la question, et que vint augmenter encore l'ordonnance forestière grisonne de 1905, qui prévoit aussi une subvention cantonale. Et si, plus tard, le montant de la subvention fédérale a été augmenté, c'est en bonne partie aux efforts du défunt qu'on doit cette amélioration. Par malheur, différentes circonstances ont empêché, jusqu'ici, de retirer de cette situation tout le profit espéré.

Nombreux furent les projets de reboisement et de travaux de défense que M. Enderlin sut contribuer à mener à bonne fin. Il prit une part personnelle importante à plusieurs d'entre eux, ainsi à ceux des travaux de défense contre l'avalanche du Muot (Bergün), du Schafberg (Pontresina), du Schiahorn (Davos), etc. — La pyrale grise du mélèze qui, périodiquement, ravage les mélèzeins de la Haute-Engadine, lui causa beaucoup de soucis; il fit son possible pour combattre ce redoutable ravageur et ne manqua pas d'intéresser plusieurs spécialistes aux particularités de cette lutte.

C'est pendant la durée des fonctions de M. Enderlin qu'eut lieu la revision de l'ordonnance forestière grisonne de 1905, laquelle prévut la création de postes d'inspecteurs forestiers communaux et l'augmentation du nombre des arrondissements forestiers, de 9 à 13. Cela nécessita la promulgation de nombre d'instructions et la mise sur pied



Florian Enderlin, ancien inspecteur forestier cantonal, à Coire
1859—1936.

d'une abondante réglementation. Bornons-nous à citer « l'Instruction du 1^{er} octobre 1908 », sur la mensuration et le triage uniforme des bois, publiée par le Département des travaux publics et des forêts des Grisons. C'est, sauf erreur, la première du genre, promulguée en Suisse.

M. Enderlin a toujours entretenu les relations les meilleures avec le corps professoral de notre Ecole forestière. Il encouragea et soutint activement les travaux de notre Institut de recherches forestières; c'est sans doute pour cette raison que le Conseil fédéral le fit entrer dans sa commission de surveillance.

Il fit partie, durant plusieurs années, du comité permanent de la Société forestière suisse, dont il fut nommé membre d'honneur. L'Association d'économie forestière suisse, dont il fut un des fondateurs, le comptait parmi ses membres les plus actifs. Il fut également un des promoteurs de l'Association forestière des Grisons la « Selva », qu'il présida durant plusieurs années et dont l'utilité s'est particulièrement affirmée ces derniers temps. Il a participé à de nombreuses expertises, tant dans son canton qu'au dehors, et fonctionné comme membre d'une commission fédérale d'expertise.

Très répandu dans la société, Fl. Enderlin était bien connu dans le monde des chanteurs et des gymnastes; il a fait preuve d'un attachement particulier au chœur d'hommes romanche d'Ilanz « Ligia Grischa ». Et, par sa publication « Die Jagd in Graubünden », il a su s'attirer la reconnaissance du monde des chasseurs.

Le défunt prit sa retraite à fin mars 1932, après une activité de 49 ans au service de son canton, dont 36 ans en qualité d'inspecteur forestier cantonal. Il semblait, à ce moment, qu'il jouirait encore d'un long et beau soir de la vie. Il n'en fut, hélas, pas ainsi. L'année 1936 lui apporta plusieurs journées douloureuses et, le dimanche 22 novembre — le jour précédent, il avait encore pu faire sa promenade journalière — une mort tranquille vint, à l'âge de 78 ans, le délivrer de ses peines. Paix à ses cendres !

T. M.

(Tr. : H. B.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Avis.

Pour des raisons techniques et financières, il a été décidé que le volume, contenant la *table des matières des périodiques de la Société forestière suisse*, paraîtra non pas en trois livraisons, mais en un seul tome.

Les deux tiers de cette publication sont déjà composés, si bien que le tout sera prêt pour l'expédition en février-mars 1937.

Berne, janvier 1937.

A. Henne.